

**MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Pouvoir adjudicateur :**  
**AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**  
**90 rue du Férétra CS 87801**  
**31078 TOULOUSE CEDEX 04**

---

**Consultation n°2026-049**

Prestations d'AMO à caractère administratif, financier, technique et de qualité environnementale, aux différents stades de l'opération de rénovation énergétique et d'aménagement de différents sites de l'Agence de l'eau Adour Garonne

**MODE DE PASSATION :**

Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique

**DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS**

**4 mai 2026 à 12h00**

## Contenu

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE 1- CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHÉ .....                                                                                  | 4  |
| 1. Généralité .....                                                                                                                    | 4  |
| 1.1. Acheteur – Pouvoir adjudicateur .....                                                                                             | 4  |
| 1.2. Comptable assignataire .....                                                                                                      | 4  |
| 1.3. Objet de la consultation .....                                                                                                    | 4  |
| 1.4. Nomenclature européenne .....                                                                                                     | 4  |
| 1.5. Allotissement .....                                                                                                               | 4  |
| 1.6. Durée du marché .....                                                                                                             | 5  |
| 1.7. Confidentialité .....                                                                                                             | 5  |
| 2. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique.....                                                           | 5  |
| 2.1. Conditions relatives au marché .....                                                                                              | 5  |
| 2.2. Cautions et garanties exigées (le cas échéant) .....                                                                              | 5  |
| 2.3. Modalités de financement .....                                                                                                    | 5  |
| 2.4. Modalités de paiement.....                                                                                                        | 5  |
| 3. Le marché .....                                                                                                                     | 5  |
| 3.1. Forme du marché .....                                                                                                             | 5  |
| 3.2. Modifications du marché .....                                                                                                     | 5  |
| 3.3. Réalisation de prestations similaires .....                                                                                       | 5  |
| CHAPITRE 2 - LA CONSULTATION .....                                                                                                     | 6  |
| 4. Conditions de la consultation.....                                                                                                  | 6  |
| 4.1. Forme et mode de passation .....                                                                                                  | 6  |
| 4.2. Date limite de remise des offres .....                                                                                            | 6  |
| 4.3. Variantes .....                                                                                                                   | 6  |
| 4.4. Sous-traitance.....                                                                                                               | 6  |
| 4.5. Cotraitance .....                                                                                                                 | 6  |
| 5. Composition et conditions d'obtention du dossier de consultation .....                                                              | 6  |
| 5.1. Composition du dossier de consultation aux entreprises (DCE) .....                                                                | 6  |
| 5.2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de<br>dématérialisation des marchés publics de l'Agence ..... | 7  |
| 6. Conditions de participation.....                                                                                                    | 7  |
| 6.1. Motifs d'exclusions .....                                                                                                         | 7  |
| 7. Conditions de présentation des réponses .....                                                                                       | 10 |
| 7.1. Contenu des réponses attendues .....                                                                                              | 10 |
| 7.2. Conditions de transmission des réponses .....                                                                                     | 12 |
| CHAPITRE 3 – LA PROCEDURE .....                                                                                                        | 13 |
| 8. Critères d'attribution .....                                                                                                        | 13 |
| 8.1. Sélection des candidatures.....                                                                                                   | 13 |
| 8.2. Régularisation des offres irrégulières .....                                                                                      | 13 |
| 8.3. Renseignements complémentaires .....                                                                                              | 13 |
| 8.4. Critères de jugement des offres .....                                                                                             | 14 |

|       |                                             |    |
|-------|---------------------------------------------|----|
| 8.5.  | Précisions sur la notation des offres ..... | 15 |
| 9.    | Conditions d'attribution .....              | 17 |
| 9.1.  | Attribution .....                           | 17 |
| 9.2.  | Signature de l'acte d'engagement .....      | 17 |
| 9.3.  | Délai de validité des offres .....          | 17 |
| 10.   | Pièces contractuelles du marché.....        | 17 |
| 10.1. | Notification du marché.....                 | 18 |
| 11.   | Renseignements complémentaires.....         | 18 |
| 12.   | Procédures de recours .....                 | 19 |

## CHAPITRE 1- CARACTERISTIQUES ET OBJET DU MARCHE

### 1. Généralité

#### 1.1. Acheteur – Pouvoir adjudicateur

La présente opération est réalisée pour le compte de :

#### **Agence de l'eau Adour Garonne**

90 rue du Férétra CS87801

31078 Toulouse cedex 4

Siret : 183 100 064 00033

Tél : +33 561363738

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

#### 1.2. Comptable assignataire

Le comptable assignataire des dépenses est l'Agent Comptable de l'agence de l'eau Adour Garonne.

#### 1.3. Objet de la consultation

L'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit un programme de réhabilitation de son patrimoine immobilier ainsi que l'aménagement des espaces de travail de son bâtiment principal situé 90 rue du Férétra à Toulouse.

Pour mener à bien ce projet, l'Agence souhaite être accompagnée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une aide à l'ingénierie d'un futur marché global de performance (MGP) (montage contractuel et périmètre à définir).

Aussi, le marché objet de la présente consultation a pour objet une assistance générale à caractère administratif, financier, technique et de qualité environnementale pour les opérations de travaux décrites dans le cahier des charges.

Les missions qui seront confiées sont précisées dans le CCAP et dans le CCTP du DCE joint au présent Règlement de consultation.

Il est précisé que cette consultation fait suite à une procédure lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, et qui a été déclarée sans suite.

#### 1.4. Nomenclature européenne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (codes CPV) est :

| Libellé               | Code CPV |
|-----------------------|----------|
| Services d'ingénierie | 71300000 |

#### 1.5. Allotissement

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

L'objet du présent marché ne justifie pas la décomposition en lots qui n'est pas prévue.

#### **1.6. Durée du marché**

Le marché sera passé pour une durée de 48 mois à compter de sa date de notification.

Cette durée, prévisionnelle, pourra être amenée à évoluer dans les conditions prévues à l'article 8 du CCAP.

#### **1.7. Confidentialité**

Compte tenu du caractère sensible de certaines informations, une partie du DCE ne sera communiquée aux candidats que contre remise d'un accord de confidentialité dûment rempli et signé.

### **2. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **2.1. Conditions relatives au marché**

SANS OBJET

#### **2.2. Cautions et garanties exigées (le cas échéant)**

Sans objet

#### **2.3. Modalités de financement**

Le financement de l'opération objet des présentes est assuré par des fonds publics propres à l'Agence.

#### **2.4. Modalités de paiement**

Le paiement des sommes dues se fait par application des dispositions des articles L2191-1 à L2191-6 du Code de la Commande Publique. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

### **3. Le marché**

#### **3.1. Forme du marché**

Le marché est un marché ordinaire et sera traité à prix global et forfaitaire.

#### **3.2. Modifications du marché**

En application de l'article L2194-1 du code de la commande publique, le présent marché pourra être modifié, dans les cas prévus audit article. Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

#### **3.3. Réalisation de prestations similaires**

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L 2122-1 et R 2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## CHAPITRE 2 - LA CONSULTATION

### 4. Conditions de la consultation

#### 4.1. *Forme et mode de passation*

Le marché est passé sur appel d'offres ouvert en vertu en application des articles L2124-2, R 2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

##### 1.1. *Date limite de remise des offres*

La date et heure limites de remise des plis est fixée au **4 mai 2026 à 12h00.**

##### 1.2. *Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées.

##### 1.3. *Sous-traitance*

En application des articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique, il est possible de sous-traiter l'exécution de certaines parties des prestations sous réserve d'avoir obtenu l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

**Le sous-traitant devra toutefois présenter les capacités techniques et/ou d'animation requises pour mener à bien les prestations confiées dans le cadre du présent marché (cf. Chap.2 §13 ci-après).**

##### 1.4. *Cotraitance*

Les candidats peuvent présenter leur offre sous n'importe quelle forme juridique de groupement (conjoint avec mandataire solidaire, conjoint ou solidaire). L'Agence n'impose pas de forme particulière.

**Le cotraitant devra toutefois présenter les capacités techniques et/ou d'animation requises pour mener à bien les prestations confiées dans le cadre du présent marché (cf. Chap.2 §13 ci-après).**

### 2. Composition et conditions d'obtention du dossier de consultation

#### 2.1. *Composition du dossier de consultation aux entreprises (DCE)*

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)
- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes (à compléter et à signer)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Le dossier sera complété par les pièces suivantes qui seront remises contre signature de l'accord de confidentialité :

- Plans
- Organigramme détaillé de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- SPSI et éléments réglementaires de l'immobilier de l'Etat

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement ainsi que des pièces du dossier de la consultation.

## ***2.2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence***

Conformément aux dispositions de l'article R2132-2 du code de la commande publique, le dossier de consultation est gratuitement mis à disposition des candidats sur le profil acheteur de l'agence de l'eau Adour-Garonne accessible à l'adresse mentionnée.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

Aucun dossier de consultation sur format papier ou sur support numérique (clef USB, CD...) ne sera remis aux candidats.

## **3. Conditions de participation**

### ***3.1. Motifs d'exclusions***

Sont exclues de la procédure de la présente passation, les personnes entrant dans les cas d'exclusions prévus aux articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour candidater, chaque candidat produit un dossier de candidature contenant les documents et renseignements et pièces listées ci-après.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Un sous-traitant peut en revanche participer à plusieurs groupements (en tant que sous-traitant uniquement).

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- ✓ Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)
- ✓ Soit les pièces suivantes :

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

- Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, qui sera joint au dossier de consultation dûment renseigné par le candidat ;
- La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, qui sera joint au dossier de consultation, dûment renseigné par le candidat ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

### **Situation juridique**

Le candidat devra fournir :

- la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- une déclaration sur l'honneur du candidat, ou de chaque membre du groupement candidat, attestant ne pas entrer dans un des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-10 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, et apporter la preuve que l'autorisation de poursuivre son activité couvre la période correspondante à la durée du présent marché
- une attestation de conformité au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

### **Capacité économique et financière**

Le candidat devra fournir :

- Chiffre d'affaires des 3 dernières années.

### **Références professionnelles, capacités techniques et références requises**

Le candidat, et le cas échéant chaque cotraitant et/ou chaque sous-traitant, devra fournir :

- Une note indiquant, pour chacune des 3 dernières années :
  - les effectifs moyens annuels du candidat
  - l'indication des titres d'études et professionnels du personnel d'encadrement, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat.
- La liste des références récentes du candidat effectuées au cours des cinq dernières années, en matière de **prestations similaires en nature et en importance**. Ces références seront synthétisées dans un tableau récapitulatif, indiquant de manière exhaustive :
  - le nom du Maître d'Ouvrage public ou privé,
  - le montant de l'opération,
  - les années de réalisation,
  - Le contenu des prestations réalisées, avec le détail des prestations exécutées directement par le prestataire et celles sous-traitées.

La liste des références sera appuyée d'attestations de bonne exécution ou de certificats de capacité et/ou tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser ces prestations.

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence



Le candidat, et chaque cotraitant en cas de groupement, produit les mêmes documents concernant ses sous-traitants que ceux exigés pour lui. Le candidat produira en outre soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants. Les références et capacités d'un opérateur économique ne pourront être prises en considération dans le cadre de l'analyse des candidatures sans la présence de ces documents.

La preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen.

Les candidats non établis en France devront fournir les attestations portant règles d'effet équivalent.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le Maître d'Ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

NB : il est rappelé que ces documents doivent être fournis par les cotraitants, en cas de cotraitance, ou par les sous-traitants déclarés dès la remise de l'offre, en cas de sous-traitance

#### **4. Conditions de présentation des réponses**

La candidature, l'offre et toutes pièces s'y rapportant (rapports, documentations, certificats, correspondances etc....) doivent être rédigées en langue française et ce, conformément à la Loi n° 94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue Française et la circulaire d'application du 19 Mars 1996.

Si les pièces sont rédigées en langue étrangère, elles devront être accompagnées d'une traduction en langue Française dont l'exactitude devra être certifiée par un traducteur expert auprès des Tribunaux (français ou étrangers) dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Les candidats sont avertis qu'ils sont responsables du contenu de leur réponse et sont donc invités à bien la vérifier avant sa transmission. En aucun cas, ils ne pourront soulever de réclamation auprès de l'Agence en cas d'oubli d'un document.

##### **4.1. Contenu des réponses attendues**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra obligatoirement les pièces suivantes, sous peine de qualification d'offre irrégulière :

Le candidat devra fournir un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

**Un chapitre 1** sur la pertinence de l'**organisation** proposée pour l'exécution de la mission décrivant notamment :

- La pertinence, la nature et la qualité des références présentées en AMO pour MGP ou marchés globaux intégrant des engagements de performances
- L'organigramme spécifique mis en œuvre pour la mission, nominatif et pour chaque phase (programmation, consultation, conception, réalisation et exploitation-maintenance)
- La présentation de l'équipe dédiée au projet:
  - Expériences, qualification y compris CV de chacune des personnes identifiées dans l'organigramme
  - Présentation détaillée du CV du chef de projet, ses fonctions précises, ses disponibilités et sa proposition de fonctionnement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne.

**Un chapitre 2** sur la qualité de la **méthodologie** pour l'exécution de la mission comprenant notamment :

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

- La compréhension des enjeux et du contexte
  - Une note de synthèse apportant sa perception du contexte, des enjeux, des objectifs recherchés et des difficultés de la réalisation de ce type d'opérations et décrivant les dispositions qu'il propose d'adopter pour une bonne prise en compte des problématiques techniques, financières, calendaires, d'échanges, de coordination.
  - Une note décrivant la méthode proposée pour établir le dossier de consultation technique et administratif permettant l'engagement opérationnel du projet
  - Une note décrivant la méthode proposée pour le suivi et le pilotage du futur titulaire du MGP, lors des différentes phases (conception, réalisation et maintenance)
  
- La planification mise en œuvre
  - Un planning général directeur de l'opération immobilière globale jusqu'à la réception des travaux.
  - Les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la mise en place d'un processus de planification générale adapté à l'organisation mise en place pour la réalisation de l'opération.
  - Une proposition décrivant la qualité des dispositifs de pilotage (gouvernance, outils de suivi, gestion des risques, reporting,..) à destination de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Certains des éléments de ce dossier pourront, le cas échéant, être rendus contractuels à l'occasion de la mise au point du marché.

**Le candidat ne doit pas modifier la trame, ni les quantités ou le texte figurant dans les documents fournis.**

#### **4.2. Conditions de transmission des réponses**

##### **Les candidats sont tenus de répondre par voie électronique sur le profil acheteur de l'agence sur la PLACE**

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via ce profil acheteur PLACE, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être inscrite sur la plateforme de gestion des marchés publics de l'Agence accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un certificat de signature électronique sera exigé lors du dépôt de l'offre, il est conseillé de prendre les mesures nécessaires à l'obtention de ce certificat dans un délai suffisant avant la date de remise des offres.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, de signature et de certificat électroniques sont précisées en annexe au présent règlement de consultation, les candidats sont invités à s'y reporter.

Il est rappelé aux candidats que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du code de la commande publique : « *Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

Dans ce cas, chaque transmission doit contenir une candidature et une offre complètes modifiées. Il ne pourra donc pas s'agir de compléments à la précédente offre.

## CHAPITRE 3 – LA PROCEDURE

### 5. Critères d'attribution

#### 5.1. Sélection des candidatures

Les candidatures seront vérifiées dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique, sur la base des informations des dossiers de candidature, **pour l'ensemble des compétences présentées.**

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Garanties et capacités techniques et financières**
- **Capacités professionnelles et/ou références**

Les candidats dont une entité au moins ne disposerait pas des capacités techniques et professionnelles indiquées au chapitre 2 § 13 du présent règlement de la consultation seront invités à compléter leur dossier. A défaut de satisfaire aux conditions requises, ces candidatures seraient éliminées car jugées non conformes. Il en sera de même pour les candidats dont la capacité économique ou financière serait jugée insuffisante.

#### 5.2. Régularisation des offres irrégulières

Conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'agence se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières sur des éléments non substantiels, dans les conditions dudit article.

#### 5.3. Renseignements complémentaires

Préalablement à tout examen des offres des candidats admis, effectué sur la base des critères énoncés ci-dessous, il sera procédé à une analyse de la conformité des offres. Des précisions ou justifications pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

Si l'offre remise semble anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, au regard des prestations à réaliser, y compris en ce qui concerne la part sous-traitée, l'agence exigera du candidat la justification de ses prix ou du montant qu'il a proposé dans son offre, dans le délai qui lui sera imparti et figurant sur la demande. Si au vu de ces éléments, l'offre est jugée anormalement basse, elle sera rejetée conformément aux dispositions de l'article L2152-6 dudit Code.

Dans les deux cas, les demandes seront effectuées via la PLACE avec un délai de réponse exigé, auquel le candidat sera tenu.

**Il est rappelé à tous les candidats que les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sur les offres sont obligatoires. Toute absence de réponse conduira à noter 0 l'élément objet de la demande de renseignement.**

#### 5.4. Critères de jugement des offres

Les offres des candidats admis feront l'objet d'un examen puis d'un classement établi sur la base des 2 critères définis ci-après, éventuellement assortis de sous critères, le poids de chaque critère et sous critères étant affecté d'un coefficient de pondération :

- Prix de la prestation : 30%
- Valeur technique de l'offre : 70%

La valeur prise en compte pour le prix de la prestation (30% de la note) est celle issue du montant total du marché, conformément au tableau de décomposition du prix global de l'offre (DPGF).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, ce dernier sera invité à confirmer l'offre rectifiée dans les plus brefs délais ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La **valeur technique** (70 % de la note) sera jugée à partir du mémoire technique remis par le candidat et selon les sous-critères suivants, le poids de chaque sous-critère étant affecté d'un coefficient de pondération :

- La pertinence de l'**organisation** proposée pour l'exécution de la mission (30 points)
- La qualité de la **méthodologie** pour l'exécution de la mission (40 points)

Le candidat devra fournir un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

**Un chapitre 1** sur la pertinence de l'**organisation** proposée pour l'exécution de la mission décrivant notamment :

- La pertinence, la nature et la qualité des références présentées en AMO pour MGP ou marchés globaux intégrant des engagements de performances (10 points).
- L'organigramme spécifique mis en œuvre pour la mission, nominatif et pour chaque phase (programmation, consultation, conception, réalisation et exploitation-maintenance) (8 points).
- La présentation de l'équipe dédiée au projet (12 points) :
  - Expériences, qualification y compris CV de chacune des personnes identifiées dans l'organigramme
  - Présentation détaillée du CV du chef de projet, ses fonctions précises, ses disponibilités et sa proposition de fonctionnement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne.

**Un chapitre 2** sur la qualité de la **méthodologie** pour l'exécution de la mission comprenant notamment :

- La compréhension des enjeux et du contexte (30 points)
  - Une note de synthèse apportant sa perception du contexte, des enjeux, des objectifs recherchés et des difficultés de la réalisation de ce type

Marché de Prestations intellectuelles : 2026-049 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme immobilier Agence

d'opérations et décrivant les dispositions qu'il propose d'adopter pour une bonne prise en compte des problématiques techniques, financières, calendaires, d'échanges, de coordination.

- Une note décrivant la méthode proposée pour établir le dossier de consultation technique et administratif permettant l'engagement opérationnel du projet
- Une note décrivant la méthode proposée pour le suivi et le pilotage du futur titulaire du MGP, lors des différentes phases (conception, réalisation et maintenance)
- La planification mise en œuvre (10 points)
  - Un planning général directeur de l'opération immobilière globale jusqu'à la réception des travaux.
  - Les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la mise en place d'un processus de planification générale adapté à l'organisation mise en place pour la réalisation de l'opération.
  - Une proposition décrivant la qualité des dispositifs de pilotage (gouvernance, outils de suivi, gestion des risques, reporting,..) à destination de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Certains des éléments de ce dossier pourront, le cas échéant, être rendus contractuels à l'occasion de la mise au point du marché.

#### **5.5. Précisions sur la notation des offres**

Il est précisé que pour le calcul de toutes les notes (financières et techniques), l'Agence retiendra 2 décimales après la virgule.

##### **1) Notation du critère « Valeur Technique »**

Chaque sous-critère de la valeur technique sera évalué, globalement à partir d'une note sur une échelle de 0 à 10, attribuée de la manière suivante :

|                                  |                                                                               |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 0                                | La proposition ne répond pas aux exigences ou élément d'appréciation absent   |
| $0 \leq \text{mauvais} \leq 2,5$ | La proposition répond de manière insuffisante aux exigences de l'Agence       |
| $2,5 < \text{moyen} \leq 5$      | La proposition répond de manière lacunaire aux exigences de l'Agence          |
| $5 < \text{bon} \leq 7,5$        | La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences de l'Agence      |
| $7,5 < \text{très bon} \leq 10$  | La proposition répond de manière très satisfaisante aux exigences de l'Agence |

La note pondérée pour chaque sous-critère sera obtenue par application de la formule suivante :

|                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| $\text{Note par sous-critère (sur 10 points)} = \text{note attribuée} \times  \text{valeur absolue pondération max} $ |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Chaque sous-critère composant la valeur technique ou critère seul, sera noté sur un maximum de 10 points.

Une note égale à zéro signifiera qu'aucun élément dans la réponse du candidat ne permet d'apprécier l'élément noté. Une note de 10 signifiera que la réponse du candidat est optimale eu égard au besoin de l'Agence. Les notes intermédiaires permettront de nuancer la qualité de la réponse du candidat.

La note avant pondération ainsi obtenue, sera ramenée à sa valeur par rapport à la valeur maximale correspondant à la valeur absolue du coefficient de pondération indiqué pour le sous critère ou le critère seul.

## **2) Notation du critère « Prix »**

Le « prix » sera noté sur le nombre de points maximum par application de la formule suivante :

Note obtenue = [note max possible X (Prix de l'offre moins disante / Prix de l'offre analysée)], la note maximum étant attribuée à l'offre présentant le prix le moins disant

## **3) Notation finale**

La note finale sera attribuée sur 100 points, après par application de la formule suivante :

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Note finale (sur 100 points) = note "valeur technique" sur 70 points + note "prix" sur 30 points |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|



## **6. Conditions d'attribution**

### **6.1. Attribution**

Au terme du jugement, les offres de bases seront classées par ordre décroissant. Sous réserve que les documents prévus à l'article R2143-5 du Code de la Commande Publique soient recevables, le marché sera alors attribué au candidat dont l'offre sera arrivée en tête du classement

### **6.2. Signature de l'acte d'engagement**

La personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire devra signer électroniquement (au moyen d'une signature électronique valide) un acte d'engagement (dont le modèle ATTRI1 lui sera transmis) correspondant à l'offre retenue assortie des éventuelles mises au point.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, la déclaration du sous-traitant (formulaire DC4) sera jointe à cet acte d'engagement. Cette déclaration sera obligatoirement signée électroniquement :

- par la personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire qui se présente individuellement ou le membre du groupement qu'il représente ;
- et par la personne habilitée à engager le sous-traitant.

L'acte d'engagement ainsi que les déclarations de sous-traitance seront retournés en version pdf signées via la plateforme PLACE. L'attributaire veillera à ne pas verrouiller le document lors de sa signature afin que les autres signataires puissent apposer leur signature également.

Il est rappelé qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique valable dans le cadre d'un envoi dématérialisé au sens de l'article 1316-4 du code civil.

### **6.3. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à CENT-VINGT jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres mentionnée ci-dessus.

## **7. Pièces contractuelles du marché**

L'offre retenue fera l'objet d'un marché constitué par les documents contractuels, classés par ordre de priorité, suivants :

1. L'acte d'engagement et ses annexes (dont les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification du marché et l'organigramme), dûment complétés et signés par les personnes habilitées à engager les entreprises titulaires
2. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complété et signé par le titulaire
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Agence fait seul foi
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Agence fait seul foi
5. Le mémoire technique du candidat attributaire

Par ailleurs, le marché est soumis aux pièces générales suivantes, que les candidats sont réputés connaître, à la Réglementation en vigueur au moment de la publication de l'AAPC en matière de commande publique, ainsi qu'aux normes en vigueur :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles objet de l'arrêté du 30 mars 2021 (CCAG PI)

Toute clause, portée dans les documents établis par le titulaire (et notamment les éventuelles conditions générales de vente du titulaire), modifiant les clauses ou contraire aux clauses du CCAP et du CCTP, du CCAG mentionné ci-dessus ou contraire à la réglementation applicable au présent marché est réputée non écrite.

### **7.1. Notification du marché**

Sous réserve de l'avis favorable du contrôleur budgétaire le cas échéant et de l'absence de toute procédure de recours, le marché sera signé électroniquement et notifié au titulaire par voie dématérialisée via le profil acheteur sur PLACE.

## **8. Renseignements complémentaires**

Tous les renseignements complémentaires sollicités (obligatoirement par écrit) sur le dossier de consultation (phase offre) seront communiqués six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres mentionnée ci-dessus sous réserve que la demande parvienne à l'Agence au plus tard 10 jours avant cette même date limite.

Il est précisé que les délais de 6 et 10 jours indiqués ci-dessus se décomptent en jours calendaires pleins de 0h00 à minuit ; ils prennent donc fin à minuit la veille du jour de la date limite de remise des plis prévue à l'article 2.2 ci-dessus. En conséquence, les candidats sont avertis qu'il ne sera pas donné suite à toutes les demandes de précisions complémentaires qui parviendraient à l'Agence passé ce délai.

Pour les questions techniques et administratives, les candidats peuvent obtenir les informations complémentaires en adressant leurs demandes par le biais du système de messagerie sécurisé à partir du site Internet de l'Agence : <https://www.eau-grandsudouest.fr> rubrique marché publics ou directement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont avertis que toutes les réponses seront apportées par écrit et publiées sur le site de dématérialisation des marchés publics de l'Agence (plateforme PLACE) :

- à l'attention de tous les candidats lorsque les réponses doivent être portées à leur connaissance. Dans ce cas, un complément questions/réponses sera également ajouté au dossier de consultation.
- à l'attention du candidat demandeur si la réponse le concerne spécifiquement.

## **9. Procédures de recours**

En cas de litiges, le Tribunal Administratif de Toulouse est seul compétent.

Adresse postale : TRIBUNAL ADMINISTRATIF, 68 rue Raymond IV BP 7007, F - 31068

Toulouse cedex 07, Tél : +33 562735757

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr, Fax : +33 562735740

Adresse internet : <http://toulouse.tribunaladministratif.fr>

**Fait à Toulouse, le 31 mars 2026**

**Elodie GALKO**

**Directrice générale de l'Agence de l'eau  
Adour-Garonne**

**Par délégation, Martine GAECKLER**

**Directrice générale adjointe Ressources**